

Bulletin d'Informations

N° 17 - MARS 2023

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Sommaire n°17

Couv : - Eglise – Repas des Aînés – « La Petite Superette »

P2 : - Edito de Christian HORELLOU

P3/4 : - CR du Conseil Municipal.

P5 : - Travaux sur la commune : Eglise.
- CCAS Repas des Aînés.

P6 : - Nécrologie : Jean MORE
- Ecole Ste Anne «Vide ta Chambre »
- Les Jardins du Mécic.
- Les Ateliers des'R.
- L'Ecole des Mousses recrute.

P7 : - Comité des Fêtes (Réunion).
- « La Petite Supérette »
- Etat-Civil.
- Taxe habitation : Communiqué.
- Espace opposition.
- Les Surveillants de Plage recrutent.

P8 : - E'nergence : le bouclier tarifaire.
- Biodiversité : les Abeilles.

Directeur de Publication : Christian HORELLOU
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 17. Date d'édition : 16 Mars 2023

LE PLU BIENTÔT OPERATIONNEL

Le plan local d'urbanisme établit, à l'échelle de la commune, un projet global d'aménagement pour les 10 années à venir et fixe, en conséquence, les règles générales d'utilisation du sol. Il doit naturellement prendre en compte les lois nationales (Littoral, SRU, Grenelle, ALUR...) , les règles supra communales (SCOT, SAGE Aulne, Charte PNRA...). L'hypothèse de travail retenue est une croissance de la population de 0,45% par an. Elle a été de 0.25% par an de 1999 à 2017, hors École de Gendarmerie.

Des préoccupations constantes quel que soit le domaine :

- Économiser l'espace.
 - Limiter l'artificialisation des sols et tendre vers le « zéro artificialisation » à l'horizon 2050.
- Notre consommation foncière 2005 à 2017 représente 6,9 hectares pour l'habitat.
- Préserver les espaces naturels et ne pas altérer l'environnement.
 - Préserver et limiter la consommation de terres agricoles nécessaires à la nourriture des hommes.

Les principaux axes du PLU :

1. Conforter et densifier le bourg.

- Limiter l'extension du périmètre du bourg.
- Utiliser les espaces libres (dents creuses) et densifier les zones peu utilisées.
- Définir des zones constructibles (éventuels lotissements) respectant les nouvelles exigences d'utilisation économe de l'espace. Le SCOT fixe une densité minimale de 15 logements par ha. Notre PLU définit un potentiel constructible de 3,2 hectares dans les « dents creuses » plus 2,7 hectares en densification.
- Favoriser les commerces et les services du centre bourg en protégeant contre tout changement de destination les rez-de-chaussée à usage de commerce et de service et en créant un dynamisme au quotidien.
- Créer des « liaisons douces » en effaçant l'aspect routier du bourg. C'est l'un des objectifs de notre projet de réaménagement du bourg.
- Valoriser les entrées du bourg et améliorer les traversées du bourg.
- Prévoir une zone artisanale. Elle est localisée en continuité du bourg, entre le bassin tampon et la route de Kerdonnard. Sa superficie de 7000m² viendra s'ajouter au site d'activité économique de Ty Vougéret.

2. Protéger l'agriculture et permettre la continuité de l'activité agricole qui reste, et de loin, la première ressource de l'activité locale et permettre sa diversification. A ce titre, le PLU vise à pérenniser l'usage de la terre agricole ainsi que des exploitations (quelle que soit leurs spécificités conventionnelles ou biologiques).

- Autoriser l'aménagement des constructions existantes ;
- Permettre le changement de destinations d'anciens bâtiments, dès lors que ce changement ne compromet ni l'activité agricole, ni la qualité paysagère du site.
- Empêcher la dissémination de l'habitat dans l'espace rural avec l'impossibilité de constructions neuves (autres que celles justifiées par l'exploitation agricole)

3. Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les continuités écologiques.

- Valoriser les sites naturels remarquables : Ménez-hom, Ménez-Bras, Bois du Chap, vallée de l'Aulne, marais de Rosconec...
- Préserver le patrimoine naturel « ordinaire » cours d'eau (rives de l'Aulne, Garvan, Roudou Hir), zones humides, boisements, prairies bocagères indispensables au maintien de la biodiversité.
- Préserver le petit patrimoine « ordinaire » murets, fontaines, calvaires ...

4. Protéger la ressource en eau dans une commune qui se singularise par une production d'eau de grande qualité pour la consommation humaine.

- Respecter les périmètres de protection des captages de Kergaoc et de Lezaff.
- Réaliser des économies d'eau potable dans les bâtiments.
- Inciter à la récupération des eaux pluviales pour réserver l'eau potable aux usages nobles.

Notre PLU s'inscrit dans une démarche générale de sobriété dans l'utilisation de tous les espaces. Jean Jouzel, paléoclimatologue français bien connu, a rappelé, lors d'une visite à Douarnenez début mars, le rôle essentiel des élus locaux : « Ils doivent favoriser les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, lutter contre l'artificialisation des sols ». Les 4600 hectares de la commune ont été répertoriés et classés suivants les critères évoqués ci-dessus. Le règlement graphique vous permet de visualiser la classification de votre propriété ou de votre lieu de vie et le règlement écrit fait la synthèse des exigences. A consulter sur le site dinéol.fr dans la rubrique « Actualités » « Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Consultation ». Notre PLU a été voté au dernier conseil communautaire. Reste à obtenir la validation définitive de la Préfecture.

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2022 est adopté à 12 voix pour et 3 contre.

Approbation du PLU. Droit de préemption

Rapporteur : Christian HORELLOU : L'enquête publique s'est déroulée du 3 mai au 3 juin 2022. Les remarques formulées par les personnes publiques associées (PPA) et personnes consultées justifient quelques adaptations mineures du projet de PLU qui ne remettent pas en cause son économie générale. Les principales remarques sont les suivantes et des précisions ont été apportées :

- Suppression de la zone 1 Auh de Poultousse. - Conservation de la zone 1 Aui en entrée de bourg. - Identification de Ty Vouguéret en agglomération (SCoT décembre 2022). - Révision du classement de la zone NL du camping. - Proposition d'établir une marge de recul non aedificandi de part et d'autre en zone A et N. - Instauration d'une surface de vente maximale (800 m²) pour les commerces (ScoT). - Création d'une zone Aa autour des bâtiments d'exploitation de Kéralliou. - Mise à jour des bâtiments étoilés (remarques de la Chambre d'Agriculture) L'ajout éventuel de nouveaux bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination sera traité par le PLUi. La commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet d'élaboration du PLU assortie de deux recommandations :

- Joindre une annexe au rapport de présentation localisant précisément chaque bâtiment du bâti rural pouvant faire l'objet d'un changement de destination, une photo associée et une fiche de présentation des critères permettant de caractériser l'aptitude au changement de destination.

- Mettre en place une veille juridique sur des évolutions éventuelles de la réglementation concernant les projets de centrale photovoltaïque et faire évoluer le document d'urbanisme en conséquence. M. Christian HORELLOU signale que le PLU ne prévoit pas d'autorisation d'installation de panneaux photovoltaïques, Dinéault étant une commune littorale. Une demande a été effectuée auprès des élus et du Sénat afin d'assouplir cette règle.

Il est rappelé que le droit de préemption est prévu dans le vote de cette délibération. Le code de l'urbanisme offre la possibilité sur les communes dotées d'un document d'urbanisme d'instaurer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones constructibles. Ce droit permet à son titulaire d'acquérir prioritairement les biens immobiliers en voie d'aliénation en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement à l'intérieur d'un ou plusieurs périmètres délimités par le PLU. L'exercice du Droit de Préemption Urbain serait délégué au Conseil municipal. M. Christian HORELLOU indique que les dispositions concernant la mise en place de clôture seront prévues par la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay avant la validation du PLUi. (3 abstentions).

Convention utilisation du Pumptrack. Ecole Ste Anne.

Rapporteur : Christian HORELLOU : Dans le cadre de la demande de subvention pour l'aménagement du Pumptrack auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, il est obligatoire de mettre en place une convention relative à l'utilisation future de cet équipement sportif pour la recevabilité du dossier et l'obtention des subventions. Elle devra être signée par les utilisateurs de l'équipement (collectivités, clubs, établissements scolaires ou entreprises) et par le propriétaire foncier.

La convention conclue pour une durée de 3 ans, a été proposée à l'école Sainte-Anne afin de fixer les conditions d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif et de préciser les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires ainsi que les créneaux en accès libre. Cet équipement sera mis à disposition de l'école Sainte Anne à titre gracieux. Une convention sera également proposée à l'école Pierre Douguet et à l'association Véloce Club de Châteaulin et un planning sera défini avec les futurs utilisateurs de l'équipement sportif. (3 contre).

Approbation plan de financement Aménagement du centre-bourg.

Rapporteur : Christian HORELLOU : Comme évoqué lors des Commissions Travaux du 05/10/2022 et du 13/12/2022, le maître d'œuvre a présenté les premières orientations relatives à l'aménagement du bourg (phase esquisse).

L'estimation pour la réalisation des travaux est détaillée comme suit :

- Rue Menez Ty Lor : 430 311 € HT
- Rue du Chap : 548 945 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève donc à **1 035 206 € H.T.** Afin de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2023 et d'une subvention sollicitée auprès de la Région Bretagne, un plan de financement de cette opération est proposé ci-dessous :

→ D.E.T.R - Programme 2023, 30% soit **310 561,80 €**. → Département - Pacte Territorial, 10% soit **100 000,00 €**. → Région - Bien Vivre partout en Bretagne, 30% soit **310 561,80 €**. Total recettes **721 433,60 €**. → Autofinancement de la Commune **313 772,40 €**. M. Christian HORELLOU propose de lancer un appel d'offres pour la Rue Menez Ty Lor et la Rue du Chap mais en deux phases afin d'obtenir plus de financement. (3 abstentions).

Marché de modernisation voirie communale 2023/2026.

Rapporteur : Eric BODIOL : Vu la consultation lancée le 13 décembre 2022 relative à la passation du marché de travaux de modernisation de la voirie communale, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les années 2023 à 2026 (procédure adaptée), M. Éric BODIOL propose de retenir l'offre d'EUROVIA conformément aux critères de pondération retenus par le maître d'œuvre. Le Conseil Municipal, - Approuve le principe de l'accord cadre à bons de commande pour le programme d'entretien de la voirie communale

pour les années 2023 à 2026 ; - Attribue, en application de la législation et de la réglementation relatives aux marchés publics en vigueur, le marché de travaux susvisé à la société suivante : EUROVIA BRETAGNE SAS ; - Fixe le minimum annuel à 65 000,00 € H.T. et le maximum annuel à 260 000,00 € H.T. (Unanimité)

En exercice	19
Présents	12
Procurations	2
Votants	19

Concours financier Ecole Ste Anne 2022

Rapporteur : Christian HORELLOU : En application du Code de l'Education Nationale, la Commune de Dinéault prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne, sous contrat d'association avec l'Etat, dans les mêmes conditions que les classes correspondantes de l'école publique. Les dépenses réalisées pour 2022 pour l'école publique sont de 85 762,39 € soit 963,62 €/élève. Le **contrat d'association 2022** pour Ste Anne est de **29 872,22 €** (963,62€ x 31). Le coût du **service à la cantine** aux élèves de l'école publique s'élève à 13 313,03 € pour 8 525 repas servis. Il est proposé d'octroyer à l'école privée Sainte-Anne une subvention équivalente par repas servi soit 13 313,03 €/8 525 x 3 642 repas servis à l'école privée soit **5 687,51 €**. Les dépenses de personnel de la garderie s'élèvent à 14 768,18 € et les recettes à 6 857,80 €. Le **coût de la garderie** après déduction des recettes s'élève donc à 7 910,38 € / 89 élèves (88,88 €/élève) de l'école Pierre Douguet. Il est proposé d'octroyer à l'école Sainte Anne 88,88 € x 31 soit **2 755,30 €**. (3 contre).

Associations. Subventions 2023

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Étant précisé que l'attribution de la subvention est conditionnée à la mise en œuvre effective de l'activité auprès des habitants de Dinéault : **groupe 1 : les écoles :** école Pierre DOUGUET activités pédagogiques 2023 : 3 050 € sous condition de présenter les justificatifs de factures. 1 400 € pour l'école Ste Anne pour les activités pédagogiques 2023. Pour les Associations de parents d'élève : APEA (Ecole P. Douguet) : 600 €, APEL (Ecole Ste Anne) : 300 €. 450 € au Collège St Louis, 400 € à l'école primaire St Joseph. (3 abstentions).

Groupe 2 : associations Dinéaultaises : 1 000 € AFAFAF, 100 € Compagnie P'tite Semelle. Générations Mouvement : 400 €. (Unanimité). **Groupe 3 : associations de secteur :** 100 € Tous en forme, 100 € Yoga, 200 € AAFN, 350 € Polysonnance, 50 € Chorale de l'Aulne, 125 € Comité de Développement des Jeunes Agriculteurs. (3 abstentions). **Groupe 4 : associations caritatives et départementales :** 200 € Secours Catholique, 600 € Secours Populaire (denrées alimentaires), 700 € Restaurant du Cœur (denrées alimentaires). Montant total des subventions accordées : 10 725 € pour 2023 Un fonds de réserve de 4 000 € a été mis en place. . (Unanimité).

Actualisation RIFSEEP

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Il est proposé à l'assemblée délibérante de revoir trois points de la délibération du 7 décembre 2017 relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :
• Le droit au RI (Régime Indemnitaire) pour les contractuels (sans condition d'ancienneté et non au bout d'un an de service effectif) ;
• Les groupes de fonction par emploi avec plafond annuel IFSE ;

• L'attribution individuelle des primes se fera par le biais d'un tableau global et non plus par arrêté individuel. L'application de cette actualisation sera effective à compter du 1er janvier 2023. (Unanimité).

Frais déplacement : Agents de la Collectivité

Rapporteur : Christian HORELLOU : Il précise que les bénévoles de la bibliothèque sont amenés par leur mission à effectuer des trajets avec leur propre véhicule. Il a été demandé à la collectivité, la prise en charge de ces frais de déplacements. Considérant que les agents qui se déplacent pour les besoins du service (mission, tournée, intérim, stage, formation) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas et d'hébergement sous la forme d'une indemnité de mission. Les montants forfaitaires retenus sont les suivants : Hébergement : 70 €, Repas : 17,50 €. (Unanimité).

Financement des investissements : La DELIBERATION suivante ANNULE ET REMPLACE celle du 30/11/2022 (suite à une erreur matérielle sur le montant du chapitre 21). Voir p5 du BM n° 16. Montant des crédits ouverts : 336 875 € (le ¼ de n-1). (Unanimité).

Cession voie Communale Manoir de Lézauff

Rapporteur : Eric BODIOU : Le conseil municipal est sollicité afin d'examiner une demande d'acquisition d'une portion de voie communale VC n°117 au lieu-dit Le manoir de Lézauff (courrier des propriétaires en date du 12/10/2022). Cette portion de voirie traverse la propriété et est utilisée dans le cadre d'un usage privatif. Une précédente demande d'acquisition en 2017 a nécessité une enquête publique pour envisager le déclassement de la VC n°117 dans le domaine privé de la commune. Cette enquête du 24 juillet au 8 août 2017 n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement et les conclusions du commissaire-enquêteur sont favorables, le Conseil Municipal autorise le déclassement de cette portion de voie. (Unanimité).



Décision du Maire : Subvention transports scolaires 2021/2022 : complément de la délibération du 30/11/22 pour un montant de 1 488 €.



Questions diverses :

- **Cession de la VC n° 84** pour M. et Mme RICHARDS : l'une des bornes de la propriété sera à avancer de 4 m afin de délimiter correctement la parcelle.- **Restauration de l'église** : un boîtier de commande du clocher sera à prévoir. - **Acquisition de 2 tentes** en 2023 compte tenu de l'usure des deux tentes actuelles.
- Une famille habitant Châteaulin ayant déjà un enfant à l'école Pierre Douguet, a effectué une **demande d'inscription** de leur second enfant à la mairie de Dinéault. La commune souhaiterait **rétablir la carte scolaire** au vu du nombre de places limitées au sein de l'école. M. Christian HORELLOU demande l'avis au conseil, 16 votes pour, 3 votes contre.

Travaux sur la commune.

L'église.

Celles et ceux qui déambulent dans le bourg et aux abords de l'église Ste Marie Madeleine, ont pu s'apercevoir des changements notoires et plus précisément de la libération du porche occidental de ses tubulures et toiles qui masquaient ce remarquable pignon et le clocher rénovés. Et puis le ballet du télescopique entassant les échafaudages pour les préparer au départ. Cependant, il reste encore quelques finitions qui devraient s'achever sous peu : le pourtour de l'église, le dégagement des fondations et leur protection imperméabilisée, puis la fermeture des tranchées : un chantier qui n'est pas totalement bouclé. Et puis, naturellement le nettoyage externe pour débarrasser des excédents de terre et autres débris, et enfin un dernier lessivage de quelques coulures à l'intérieur même de l'édifice. La toiture de la sacristie est terminée, et très rapidement, Ste Marie Madeleine sera rendue à sa vocation première.

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

Les travaux continuent. Si l'église découvre son nouveau « look » au fur et à mesure que les échafaudages disparaissent, les abords laissent encore quelques traces d'inachevé. Les préliminaires sur l'aménagement du bourg et notamment de la rue du Chap et celle de Ménez ty Lor avancent avec une seconde tranche d'études. Quant au pumtrack, les procédures obligatoires sont en cours et les travaux devraient démarrer vers lez mois d'avril/mai.



Le CCAS et le Repas des Aînés



Il aura fallu attendre quelques mois pour pouvoir renouveler ce moment de convivialité et de rencontre. Et c'est avec un plaisir évident que, Christian HORELLOU, maire, a accueilli plus de 80 convives ravis de participer, à nouveau, à ce rassemblement festif et chaleureux.

Organisé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), sous la responsabilité d'Hélène POULIQUEN, première adjointe, ce repas accueillait les plus de 70 ans de la commune et très rapidement, conversations, sourires et rires ont été de la partie. Après que chacun et chacune eut levé son verre à la santé de toutes et tous, l'Atelier du Gourmet, traiteur retenu pour l'occasion, déposait le premier plat : une cassolette de crevettes dégustée sans retenue et avec appétit ! La suite n'allait pas tarder : un suprême de volaille accompagné de petits légumes du moment étoffait le menu. Et bien entendu, les boissons adéquates ajoutaient leurs bouquets aux préparations culinaires : vins blanc, rosé ou rouge laissaient le choix des armes ! Et de l'eau !...

Si la doyenne de Dinéault, Louise SALAUN (p.4 du dernier BM n°16), 100 ans, ne pouvait être présente, Paul REMORY, doyen des hommes à 93 ans faisait honneur au repas. Il faut ajouter que la parité était quasiment respectée avec 40 femmes et 43 hommes, avec pour la première fois 7 représentants d'Âge et Vie dont la Manager Régional Bretagne, Aurore POSTIC, et une accompagnatrice.

C'est ainsi que l'après-midi s'avancait, et si une crème caramel à la pomme verte ou une pâtisserie aux vertus plus crémeuse, fabriquée par le boulanger local Patrice LE HENAFF, complétait et achevait ce joyeux rendez-vous, beaucoup s'impatientsaient déjà et attendaient... le suivant !

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

Jean MORE est décédé le 24 janvier 2023 à l'âge de 86 ans.



Jean s'est beaucoup investi dans les affaires communales : il est élu conseiller municipal en 1971, est adjoint au maire de 1983 à 1989 et ensuite premier adjoint de 1989 à 2001. Pendant ces 5 mandats, énergie, souci d'efficacité, polyvalence, recherche du consensus, modération ont caractérisé son action menée de front avec son métier d'agriculteur. Il s'est également engagé dans des organisations agricoles comme l'AFAFAF, ancien président puis administrateur de la caisse locale du crédit agricole à Châteaulin.

Capitaine honoraire des troupes de marine Jean avait obtenu de nombreuses distinctions : chevalier de l'Ordre national du Mérite, croix de la Valeur militaire, la Croix du combattant, la médaille de Reconnaissance de la Nation, la médaille commémorative AFN. Il était aussi officier du Mérite agricole et détenait la médaille d'honneur des collectivités locales argent.

Jean a toujours pris ses responsabilités et cherchait toujours avec ses colistiers à servir au mieux l'intérêt des Dinéaultais.

Divers



L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) de l'école Sainte Anne, organise le **dimanche 2 Avril 2023 de 9 h à 17 h** un « **Vide ta Chambre** ».

Prenez note

Cette manifestation se déroulera dans la cour de l'école, Rue du Yed ou, si les conditions météorologiques étaient défavorables, à la salle de La Tour d'Auvergne. Les exposants pourront louer leur table de 1m80 pour 7 € et une boisson sans alcool est offerte à chaque réservation. L'entrée est gratuite pour les visiteurs et des gourmandises sucrées, crêpes, gaufres leurs seront

proposées. Un château gonflable assurera la joie des enfants et... la tranquillité des parents ! Le principe est le même qu'un vide-greniers, à la seule différence que les objets à la vente sont ceux que l'on peut trouver dans une chambre d'adulte ou d'enfant (vêtements, objets de décoration, jouets, jeux...) mais aussi du matériel de puériculture, hi-fi etc... En fait, de tout objet dont vous voulez vous débarrasser ! C'est l'occasion idéale pour venir vendre et/ou acheter des jouets d'enfants, des livres, des articles de puériculture, du linge, de petits meubles en parfait état à un petit prix. **Ce « Vide ta Chambre » est ouvert à toutes et tous. Les renseignements et les réservations de tables d'exposants sont disponibles au numéro suivant : 06 22 18 63 97.**

Les recettes de cette opération participeront aux frais des sorties extra-scolaires et notamment le voyage scolaire à l'île de Batz programmée du 15 au 17 mars prochain. (Texte et affiche APEL Ste Anne).

Divers « Les Jardins du Ménic »

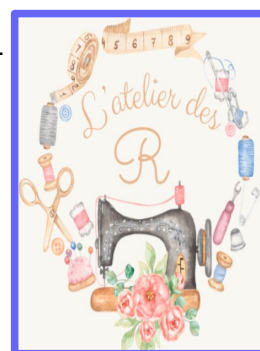
Productrice de plants potagers, aromatiques et fleurs sur la commune depuis 2021, Cathie FERELLOC est installée au Ménic. Elle propose notamment la vente sur place d'avril à juillet, les mercredis et samedis de 16h30 à 19h et les autres jours sur RDV (par sms : 07 68 90 06 66). Elle est également présente sur les marchés de Tréboul/Douarnenez le mercredi de 9h à 13h et aux Halles de Douarnenez le samedi de 9h à 13h. Ses produits sont également disponibles au Magasin Bio Presqu'île « Roule ta Pierre » à Crozon ouvert de 9h à 19h du lundi au samedi. Il est également possible d'établir ses commandes sur « cagette.net » avec en points de retrait les fermes suivantes : Coat-Squiriou à Quéménéven de 16h30 à 19h, Bois du Nevet à Locronan le vendredi de 16h à 18 h et Kerveurzin à Rosnoën le vendredi de 16h à 19h. L'Association BIO&Local Hanvec peut également recevoir ces commandes avec un retrait de 19h à 19h30. **Les Jardins du Ménic - Cathie FERELLOC - Ménic 29150 Dinéault. Tél. 07 68 90 06 66.**

(Texte et affiche : Cathie FERELLOC)



Divers « Les Ateliers des'R »

Cette entreprise du nom de l'**Atelier des'R** s'est créée récemment sur Dinéault. L'activité principale est la Révision et la Réparation de machine à coudre. L'entreprise fait partie du réseau Répar'Acteur : "Je répare... et ça repart". En effet, bien trop souvent, une machine est déclarée hors service alors qu'elle pourrait encore une longue vie devant elle et pour pas très cher. L'activité répond à une demande croissante à la fois des particuliers mais également des créateurs, couturiers... Ces derniers doivent parfois attendre un à deux mois avant de récupérer leur machine. L'atelier des'R propose la prestation sous 8 à 15 jours. Les machines qui sont confiées à l'Atelier sont révisées / réparées sur place.. La prise de rendez-vous peut se faire via Facebook - Instagram ou Téléphone. Je peux également me déplacer. Vous trouverez ci dessous les liens des réseaux sociaux et mes Coordonnées les liens des réseaux sociaux et mes Coordonnées : <https://sites.google.com/view/latelierdesr> - <https://www.facebook.com/latelierdesr/> https://www.instagram.com/latelier_des_r/ .Rosine MOINEAUX 190 Allée des Primevères 29150 Dinéault Tél: **07 68 98 31 89**



(Texte et affiche : Rosine MOINEAUX)

Divers La Marine recrute.

« Le recrutement pour l'**Ecole des Mousses** est en cours. Vous êtes de nationalité française ? Vous avez au moins 16 ans et moins de 18 ans au 01/09/2023 ? Vous avez un niveau 3ème ou seconde ? Vous savez nager ? Vous souhaitez acquérir rapidement des compétences et un rôle au sein des équipages de la Marine Nationale ? Cette école est faite pour vous !!!

Vous y découvrirez pendant 10 mois un enseignement articulé autour de formations maritime, militaire et académique. Pour plus d'informations, rendez-vous au CIRFA MARINE BREST situé 8, rue Colbert (02.98.22.15.31 ou au CIRFA MARINE QUIMPER situé 44, rue Jean Jaurès (02.98.64.78.57). » (lamarinerecrute.fr) (Texte et images : Marine Nationale,)



7

prenez note

Divers

En vue de procéder à la remise en activité du Comité des Fêtes de Dinéault, une réunion sera organisée le **vendredi 24 mars** prochain, à **20H00**, dans la **salle de la Tour d'Auvergne**.

Une association telle que le Comité des Fêtes est très importante pour la vie et l'animation d'une commune de 2 000 habitants comme Dinéault. Tous les habitants, bénévoles, élus, associations... souhaitant s'investir ou seulement se renseigner y seront les bienvenus. Venez nombreux !

Pour tous renseignements : marie.l.burlot59@gmail.com ou mairie
02-98-26-00-55

IMPORTANT



DINEAULT

Divers
L'épicerie

Pensez-y !

RAPPEL : La « Petite Supérette » de Sabrina Mornet a ouvert ses portes il y a juste quelques semaines. Ce nouveau service à l'ensemble de la population était bien attendu. Un petit rappel des jours et heures d'ouverture : **tous les jours 8h30/13h-15h30/19h. Sauf le mercredi et le dimanche après-midi**. La « Petite Supérette » fait également **dépôt de pain le lundi**



Naissance :

Léon **BABELON SAMMUT** né le 24/02/2023

Décès :

Jean **MORE** – 86 ans – le 24/01/2023
Raymond **HORELLOU** – 86 ans – le
03/02/2023



Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires



La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré-remplies. Il est important, même en cas de pré-remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part. Vous avez jusqu'au **30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr. En consultant l'espace « Gérer mes biens immobiliers » Vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

(Communiqué : La Direction générale des Finances publiques)

L'expression
de
l'opposition

Pas de communiqué

(Texte : l'équipe Vivre Ensemble : Odile Canqueteau, Patrice Hascoët et Morgane Ménéec)

Divers
SDIS

SDIS 29

Complément d'informations

L'EPIC du Ménez-Hom Atlantique (Office du Tourisme) de la Communauté de Commune de Pleyben, Châteaulin, Porzay, fait appel chaque année, à des nageurs-sauveteurs affectés à la surveillance des plages du territoire : Pentrez, Pors ar Vag et Ste Anne la Palud.

Ces saisonniers font partie du personnel du SDIS pour la durée des vacances estivales et sont naturellement rémunérés pour cette période.

SDIS de Quimper :
02 98 10 31 50

(Affiche SDIS, texte Guy LE FLOCH)



DIVERS Bouclier Tarifaire

Votre contrat d'électricité est-il soumis au bouclier tarifaire ?

Un bouclier tarifaire a été mis en place par l'Etat et permet de limiter la hausse des tarifs de l'électricité à 15% à partir de février 2023. Il s'applique aux consommateurs résidentiels et non résidentiels employant moins de dix personnes et ayant souscrit à une offre au tarif réglementé ou à prix indexé sur le **tarif réglementé de vente (TRV)**.

Il est possible de distinguer les offres au tarif réglementé et les offres de marché. Les offres de marché peuvent être à prix fixe ou à prix indexé sur le TRV. Quand l'offre de marché est à prix indexé sur le TRV, cela signifie que le prix du kWh HT d'électricité suit les variations du tarif réglementé. Quand l'offre de marché est à prix fixe, cela signifie que le prix du kWh HT d'électricité reste identique durant toute la durée du contrat.

Les contrats d'électricité en offre de marché ne sont pas protégés par le bouclier tarifaire : ces types de contrats sont donc exposés à de fortes hausses à la date d'anniversaire du contrat.

Pour connaître votre type de contrat, il suffit de regarder sur votre facture d'électricité ou de contacter le service client de votre fournisseur. Si vous avez souscrit un contrat en offre de marché, nous vous conseillons de comparer votre grille tarifaire à celle du tarif réglementé.

A noter que vous pouvez changer de contrat à tout moment et décider de revenir au TRV si vous le souhaitez. Le médiateur national de l'énergie propose sur son site un comparateur d'offres des fournisseurs d'énergie (www.energie-mediateur.fr).

Ener'gence



RENCONTREZ GRATUITEMENT UN CONSEILLER TINERGIE

à Brest, Châteaulin, Crozon, Landerneau, Lanrivaroé, Le Faou, Lesneven, Plabennec, Pleyben, Plomodiern

Uniquement sur RDV en contactant Ener'gence au **02 98 33 20 09**

Ener'gence a été choisie pour assurer l'accueil et l'information du dispositif TINERGIE, le service public de la rénovation énergétique du Pays de Brest.

DIVERS Sauvegarde Biodiversité.

Pour la sauvegarde des pollinisateurs et la sauvegarde de la biodiversité

Plus de 40% des insectes pollinisateurs sont en voie de disparition. Ils jouent pourtant un rôle essentiel dans l'équilibre des milieux naturels. La diminution des ressources alimentaires (raréfaction des fleurs des champs) est l'une des causes de ce déclin.

Nous pouvons aider les pollinisateurs en semant des fleurs mellifères qui leur apporteront le nectar et le pollen dont ils ont besoin pour se nourrir.

Pour agir en faveur des pollinisateurs, l'Association « Dansent les Abeilles » vous propose de recevoir gratuitement un sachet de graines mellifères à semer dès le printemps prochain.

Sur le balcon, sur le rebord d'une fenêtre, dans le jardin...

en semant des graines de fleurs mellifères, participons ensemble à la sauvegarde des insectes pollinisateurs et à la sauvegarde de la biodiversité!

Pour recevoir gratuitement un sachet de graines mellifères*, faites nous parvenir, avant le 30/04/23, une enveloppe retour timbrée à vos noms et adresse, (affranchissement 20g) à :

**Association Dansent les Abeilles
Lezalain 294 – 29190 Pleyben**

contact : dansentlesabeilles@orange.fr

dans la limite des stocks disponibles



Association Dansent les Abeilles
Lezalain 294
29190 PLEYBEN

